



carte de sejours "vie privé familiale" aider nous SVP

Par **adampeace**, le **28/05/2011** à **23:55**

Bonjour tout le monde

Je suis algérien, et marié avec une algérienne depuis 2006 ; mon épouse a une carte de séjours de dix ans encours de validité ; notre mariage est célébré en Algérie ; on n'a pas fait de demande de regroupement familiale car ma femme ne remplissait pas les conditions (pas de logement ni de travail stable) maintenant on vient d'avoir un enfant ici France. J'ai demandé un visa pour venir assister à l'accouchement qui m'a été accordé après un recours mais les services consulaires m'ont accordé que 15 jours avec une seule entrée. Maintenant en France, j'aimerais savoir si j'ouvre droit a une carte de séjours de « vie privé familiale » ; sachant que ma femme est sans emploi ; et ne peu subvenir seule au besoin du bébé, ni s'occupée seule de lui si je repars en Algérie.

Quelle est la meilleur procédure a suivre pour ma régularisation, et combien de temps ça peut prendre.

Merci a tous.

Par **Domil**, le **28/05/2011** à **23:58**

Vous pouvez toujours tenter mais elle doit faire la procédure de regroupement familiale donc trouver un travail et un logement adéquat (en général, on fait ça avant de faire un enfant)

Par **adampeace**, le **29/05/2011** à **00:04**

merci pour la réponse

mais je me demande si elle fait une demande de regroupement je serai pas obligé de retourné en Algérie, si on peu le faire ici en France

Par **Domil**, le **29/05/2011** à **00:20**

En théorie, le regroupement sur place ne concerne que les enfants mineurs.
Le fait de rester illégalement en France n'améliore pas votre dossier